

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Procurations : 4

Absent : 0

Date convocation et affichage : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Violaine Morel, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Renaud Calvat
Christine Marti	pouvoir à Karine Anneya
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Robert Trinquier

Affaire 2 – Associations locales - Subventions pour l'année 2025

Rapporteur : Michel Combettes

Monsieur l'adjoint délégué rappelle que la commune de Jacou accompagne depuis de nombreuses années ses associations, pour développer la culture et la pratique du sport pour tous et soutient les projets portés par les offices municipaux de la culture (OMC) et du sport (OMS).

La mairie participe également aux projets associatifs dont l'intérêt communal (environnement, humanitaire...) est avéré.

Dans le cadre de leurs activités, les associations sollicitent chaque année une aide financière en joignant à leur demande de subventions un dossier retraçant leurs projets et leurs sources de financement.

Un crédit d'un montant de 76 500 € destiné aux associations Jacoumardes est inscrit au budget primitif 2025 à l'article 65748.

Afin d'effectuer une ventilation individuelle de ce crédit, il propose au conseil municipal :

- de se prononcer sur les montants d'aide, figurant en annexe, à attribuer aux différentes associations,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux finances à procéder aux versements des aides auprès des associations bénéficiaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

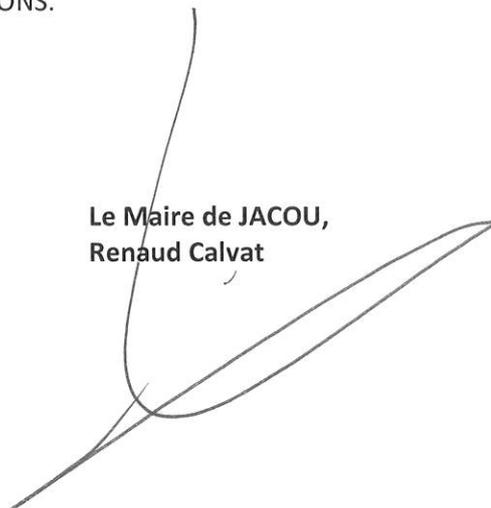
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,
Robert Trinquier**



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 26.06.2025
- date d'affichage le : 26.06.2025